

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 321

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4**ÉTAT B**

Mission « Économie »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Développement des entreprises et du tourisme	0	-5 000	0	-5 000
Statistiques et études économiques	0	0	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	0	0	0
Projets industriels	0	0	0	0
Innovation	0	0	0	0
Économie numérique	0	0	0	0
TOTAUX	0	-5 000	0	-5 000
SOLDE	+5 000		+5 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.